

Flash Maladies infectieuses | Janvier 2024



Édité par la cellule de surveillance des maladies infectieuses
En collaboration avec Sciensano

Situation épidémiologique des infections respiratoires

Sur la base des indicateurs du «[Respi-radar](#)», la situation épidémiologique au cours du mois de décembre 2023 est restée au niveau «jaune» défini par le RAG. Bien que le seuil épidémique ait été atteint, la situation est restée sous contrôle et l'impact sur le système de santé reste pour l'instant limité. Le nombre de consultations de médecins généralistes pour des symptômes grippaux a augmenté, en partie à cause du début de l'épidémie de grippe au cours de la semaine 50. Le pic du nombre d'hospitalisations pour SARI, en grande partie lié à l'augmentation des infections RSV en novembre, semble être passé. L'incidence des symptômes grippaux dans les maisons de repos est également en baisse. Les concentrations de SARS-CoV-2 dans les eaux usées restent très élevées et le nombre d'hospitalisations dues au COVID-19 a aussi augmenté ces dernières semaines. JN.1 (une sous-variante de BA.2.86) est désormais le variant le plus fréquent en Belgique. Le nombre d'[infections à *Mycoplasma pneumoniae*](#) a continué d'augmenter ces dernières semaines, atteignant le nombre d'infections hebdomadaires le plus élevé des 10 dernières années. Ces infections surviennent principalement dans la tranche d'âge de 5 à 20 ans, et des infections plus invasives sont signalées.

Rougeole - épidémie en Roumanie et risque d'importation en Belgique

Plus de 2 000 cas de rougeole ont déjà été recensés en Roumanie entre le 1^{er} janvier et le 10 décembre 2023. Les enfants non vaccinés âgés de 0 à 9 ans sont particulièrement touchés (69 % des cas). Le taux de vaccination complète (2 doses) en Roumanie n'est que de 62 %. L'épidémie s'accompagne d'un grand nombre d'hospitalisations et d'un décès (chez un enfant < 1 an). Dès lors, le ministère de la Santé a [déclaré une épidémie nationale](#) et prévoit des campagnes d'information et de vaccination intensives. La Roumanie n'est pas le seul pays européen à être confronté à des épidémies de rougeole. [L'Autriche](#) a signalé 184 cas de rougeole en 2023 et [la France](#) a récemment connu un foyer avec 69 cas liés à un collège en Ardèche. Comme indiqué dans le [précédent flash](#), la Belgique a également connu une recrudescence des cas de rougeole en 2023. Pour éviter les infections importées, il est important de vérifier le statut vaccinal des personnes qui voyagent, en particulier lorsque l'on se rend dans des [régions où la rougeole est encore fréquente](#). Chez les enfants, une dose de vaccin peut être avancée si nécessaire. Si le statut immunitaire n'est pas clair, il est [préférable d'administrer une dose supplémentaire](#) plutôt que de se fier au fait que la personne soit protégée. Toute suspicion de rougeole doit être [notifiée](#), isolée et confirmée par PCR (échantillon de salive ou écouvillon nasopharyngé sec) et par sérologie.

Mpox : épidémie en République démocratique du Congo

Mpox est endémique dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est, principalement sous la forme de petits foyers de cas, probablement dus à une transmission d'animal à l'homme (le réservoir naturel n'est pas connu). La République démocratique du Congo (RDC) connaît actuellement une vaste épidémie, avec [plus de 12 500 cas signalés](#) entre début janvier et mi-novembre 2023, et un taux de mortalité de 4,6 %. Il s'agit du plus grand nombre de cas annuel jamais enregistré, et les cas se produisent également dans des provinces qui n'avaient jamais enregistré de cas auparavant. L'épidémie est causée par le clade I du virus de Monkeypox (MPXV), qui est considéré comme plus virulent que le clade IIb, le virus à l'origine de l'épidémie internationale qui a débuté en 2022. La transmission sexuelle du MPXV clade I a également été enregistrée pour la première fois. Un [homme vivant en Belgique](#) a été testé positif pour le clade I lors d'une visite en RDC, après quoi plusieurs contacts sexuels ont également été testés positifs. En outre, un groupe de cas parmi travailleurs du sexe Sud-Kivu a également été enregistré. Il n'existe actuellement aucune preuve de la circulation du clade I du MPXV dans l'UE/EEE, et l'ECDC estime que le risque est [faible](#) tant pour la population générale de l'UE que pour les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. De plus amples informations sur l'épidémie sont disponibles [ici](#). Pour rappel, les infections par le Mpox doivent être [notifiées](#) afin que les contacts et la source puissent être recherchés.

Maladies transmises par les moustiques – fin de saison 2023

[Virus du Nil Occidental \(VNO\)](#) : Depuis le début de la saison de transmission 2023 et au 13 décembre 2023 (fin de la saison), les pays d'Europe ont signalé au total 707 cas humains d'infection par le VNO : en Italie (336), en Grèce (162), en Roumanie (103), en France (43), en Hongrie (29), en Espagne (17), en Allemagne (6), en Croatie (6) et à Chypre (5). Au total, 67 décès ont été signalés en Italie (29), en Grèce (23), en Roumanie (12) et en Espagne (3). Au cours de cette saison des cas autochtones d'infection par le VNO ont été signalés pour la toute première fois dans des régions de la France (5), d'Allemagne (1), de Grèce (2), d'Italie (7), de Roumanie (2) et d'Espagne (5). En ce qui concerne les cas chez les animaux, 152 foyers chez les équidés et 247 foyers chez les oiseaux ont été signalés au cours de cette saison de transmission.

[Dengue](#) : Au cours de la saison moustiques 2023, plusieurs cas de dengue autochtones ou non associés à un voyage ont été signalés en Europe, notamment 82 cas en Italie, 43 cas en France et 3 cas en Espagne (Catalogne). Le nombre de cas signalés en Italie est le nombre de cas autochtones le plus élevé jamais enregistré en Europe. Les cas signalés en Île de France (15 Km au sud-est de Paris) sont les cas le plus au nord de l'Europe, jamais enregistrés. De plus, la commune de résidence des cas n'était pas officiellement considérée comme colonisée par le moustique tigre (sur base des données entomologiques de 2022).

Liste des maladies à déclaration obligatoire : modifications

En Région wallonne, il existe 42 maladies [à déclaration obligatoire](#). Celles-ci sont très diverses et nécessitent parfois la mise en place de mesures exceptionnelles, mais aussi d'actions urgentes au niveau local, national voir international. Ce 8 novembre dernier, la liste des maladies à déclaration obligatoire, fixée dans [l'annexe 145 du CRWASS](#), a été modifiée. Désormais, la gale en collectivité est à déclaration obligatoire sur le territoire wallon à partir de 2 cas confirmés dans un intervalle de 6 semaines et ayant un lien épidémiologique entre eux (hors cas familiaux). Pour les autres évolutions, il est à noter que : en plus des cas confirmés de tuberculose, les formes latentes, le virage tuberculinique ou IDR positive seront déclarés comme tuberculose. L'anthrax est désormais à déclaration obligatoire dès suspicion (ne plus attendre la confirmation diagnostique), la fièvre jaune (autochtone et d'importation) est à déclaration dès confirmation et les problèmes infectieux à présentation particulière ou inhabituelle sont dans un point à part et non plus dans la partie dès suspicion. D'autres formulations ont été adaptées sans que cela ne change les modalités de déclaration. Pour rappel, la déclaration des maladies infectieuses en Wallonie peut se faire par les médecins, microbiologistes, laboratoires, CNR... auprès de la Direction de surveillance des maladies infectieuses par le biais de l'interface [Trace In Wal](#). Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse surveillance.sante@aviq.be ou par téléphone (071/33.77.77 de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30).

Personnes de contact

SURVMI : surveillance.sante@aviq.be | Équipe newsflash : flash@sciensano.be